

SCI Michel THOMAS

De: Clara BUONOMO <c.buonomo@cartesia-avocats.fr>
Envoyé: vendredi 7 octobre 2022 11:38
À: SCI Michel THOMAS
Objet: RE: SCI Michel THOMAS : suivi dossier

Bonjour Monsieur,

Je vous prie de bien vouloir m'excuser pour mon retour tardif.

Concernant la mise à disposition de procès-verbaux je me rapproche de ma collaboratrice afin qu'elle vous prépare le dossier.

Vous pouvez venir le récupérer la semaine prochaine à votre convenance ou si vous le souhaitez nous pouvons vous le transmettre par courrier recommandé avec demande d'avis de réception afin de sécuriser l'envoi.

Par ailleurs concernant la SCI et le contentieux en cours, je me suis entretenue en début de semaine avec ma consœur qui m'a expliqué avoir été arrêtée pour problème de santé raison pour laquelle nous n'avions pas de retour malgré de nombreuses relances. Elle m'a confirmé qu'un de ses confrères allait reprendre le dossier et était dans l'attente de Monsieur THOMAS pour fixer une date de rendez-vous.

En parallèle, seriez vous disponible en début de semaine afin de faire un point sur le dossier. En effet, je me suis renseignée sur la procédure à mettre en œuvre et j'ai pris attache avec des confrères et magistrat spécialisés en la matière afin d'évaluer l'opportunité d'aller au contentieux et j'aurai aimé échanger avec vous à ce sujet.

Je vous remercie par avance pour votre retour et reste à votre disposition pour échanger,

Bien à vous,



Clara BUONOMO
Avocat Associé

CARTESIA Avocats
Immeuble Bruyère 2000 - Bât. 1
650 rue Henri Becquerel
34000 Montpellier – France
c.buonomo@cartesia-avocats.fr
Tél. : 06 83 59 16 13

De : SCI Michel THOMAS <scimt@sfr.fr>
Envoyé : mardi 4 octobre 2022 10:11
À : Clara BUONOMO <c.buonomo@cartesia-avocats.fr>
Objet : SCI Michel THOMAS : suivi dossier

Bonjour Maître,

Je fais suite au message du 27 septembre laissé sur votre répondeur et à mon appel de vendredi dernier sans suite.

En confirmation de ma demande du 23 juin, je vous prie de bien vouloir tenir à disposition pour enlèvement les PV des AG tenues à partir du 19 avril 2022 et le registre confié.

Par ailleurs, vous savez l'intérêt de la SCI pour l'aboutissement favorable de ce dossier et vous remercie de me tenir informé de son évolution depuis le 29 août.

Dans l'attente d'un retour de votre part,

Bien à vous,

Th. THOMAS